

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-764377

13 NOV 2022



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0132

Société : nam

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ESSAKNI naima

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0522 912347

Total des frais engagés : 1900 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin

Dr. Abdellatif ZIOUTI
OPHTALMOLOGISTE
Ferrara II, Rue 62 n° 1-1er étage
Hay Hassani - Casablanca
P. 05 22 89 88 22

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parents :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 01/10/2022

Signature de l'adhérent(e) :

(Signature)

VOLET ADHÉRENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	
	
	
	
	

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Opticien / Optométriste El Hachemi El Mohammadi - Casablanca Tél : 0522.60.34.39 / 0669.00.97.85	08/02/2022	✓	✓	✓	✓	10000 M

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

OPTIQUE GHITA

Opticien spécialiste

Bd Youssef Ibn Tachfine HAKAM 1

N°454 - El hay Mohemadi - Casa

Tél : 06 69 00 97 85

05 22 60 34 39

Patente : 32825428



نظارات غيطة Optique GHITA

Opticien / Optométriste

Hakam 1, Bd. Ibn Tachfine n° 454

El Hay El Mohammedi - Casablanca

Tél : 0522.60.34.39 / 0669 00 97 85

نظارات غيطة اختصاصي في النظارات البصرية

شارع يوسف بن تاشفين حكم 1

رقم 454 . الحي المحمدى

الهاتف : 06 69 00 97 85

05 22 60 34 39

البستان : 32825428

Ordonnance de M.le Docteur: ABDELLATIF Ziouti

Nº De nomenclature -----

Correspondant à la prescription -----

LOIN	OD : + 1,5 OG : + 1,25	PRES	OD : OG :
------	---------------------------	------	--------------

FOURNITURE

Monture : Plastique -----

700-

Verres : verres ANTI-Reflet

1200-

1,56

Etuis : -----

1900-

TOTAL Optique GHITA

Opticien / Optométriste

Hakam 1, Bd. Ibn Tachfine n° 454

El Hay El Mohammedi - Casablanca

Tél : 0522.60.34.39 / 0669 00 97 85

Arretée la présente Facture à la Somme de : mille neuf cent dirhams

Casablanca, le : 01 - 08 - 2022.

Mou Mme : ESSAKNI MAIMA

Docteur Abdellatif Ziouti

SPÉIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE - LENTILLES DE CONTACT - LASER - ANGIOGRAPHIE

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTHALMOLOGIE



Firara 11, Rue 62 N° 1, 1^{er} Etage

Hay Hassani - Casablanca

Tél.: 05 22 89 88 22

الدكتور عبد اللطيف زيوتي

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون(الجلالة)

طب الجلول - عدسة الاتصال - الليزر - أنجيوغرافي

عضو الجمعية الفرنسية لأمراض العيون

فرارة 11 زنقة 62 رقم 1 . الطابق الاول

الحي الحسني - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 89 88 22

*Dr. Abdellatif ZIOUTI
Opticien / Optométriste
Firara 11, Rue 62 n° 1, 1^{er} étage
Hay Hassani - Casablanca
Tél.: 05 22 89 88 22*

الدار البيضاء ، في Casablanca , le 22/08/2008

Essakni Naâma

L L M A K
V M + A I

M + A I 2

*Dr. Abdellatif ZIOUTI
OPHTALMOLOGISTE
Firara 11, Rue 62 n° 1, 1^{er} étage
Hay Hassani - Casablanca
Tél.: 05 22 89 88 22*

~~نظارات Optique GHITA
Opticien / Optométriste
Hakam 1, Bd. Ibn Tachfine n° 54
El Hay El Mohammadi - Casablanca
Tél.: 0522.60.34.39 / 0669 00 97 85~~

معتمد لتسليم شهادة السياقة

Agrée Pour Délivrer Certificat de Conduire